

### Trouver les professionnels adéquats

#### ➤ Aides à domicile (Aide-ménagère et auxiliaire de vie)

En fonction de ses diplômes, le ou la professionnel(le) de l'aide à domicile peut intervenir pour l'entretien du logement, du linge, les courses, la préparation des repas, aider à la toilette, à l'habillage, accompagner à la vie sociale, ... Il est possible d'embaucher directement la personne ou de passer par une organisation prestataire de service à la personne. Des déductions fiscales existent (CESU, crédit d'impôt).

#### ➤ Infirmier(e), aide-soignant(e), kinésithérapeute, orthophoniste

Ces professionnels apportent les soins nécessaires à domicile.

- Infirmier(e) : soins infirmiers (ex : pansement, injections, prise de médicaments ...) et soins dits de nursing (soins d'hygiène et de confort)
- Aide-soignant(e) : soins d'hygiène et de confort (exemple : réalisation de la toilette)
- Kinésithérapeute : pour préserver et renforcer les capacités fonctionnelles, pour stimuler les muscles et les articulations, rééducation, travail sur l'équilibre...
- Orthophoniste : pour maintenir et adapter les fonctions de communication de la personne (langage, parole, communication non verbale ...) mais aussi travailler la déglutition (risque de fausse routes)

Ils interviennent sur prescription médicale (d'un médecin généraliste ou d'un médecin spécialiste). Les soins sont financés par l'assurance maladie.

#### ➤ SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile)

Les SSIAD ont pour mission d'apporter les soins nécessaires (hygiène, soins divers) au maintien d'une personne âgée dépendante ou d'une personne handicapée ou atteinte d'une maladie chronique, à son domicile. Ils interviennent seulement auprès de ce public.

Les services comprennent des infirmier(e)s, des aide-soignant(e)s, des infirmier(e)s coordonnateurs, des secrétaires médicales, du personnel administratif et d'encadrement.

Ils agissent sur prescription médicale et sont entièrement financés par l'assurance maladie.

#### ➤ ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer – et maladies neuro-dégénératives).

L'ESA est constituée de professionnels formés à la réadaptation, à la stimulation et à l'accompagnement des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives et de leur entourage (ils accompagnent aussi les aidants) dès le début de la maladie.

Les équipes spécialisées sont composées de psychomotricien(nes), d'ergothérapeutes, d'infirmier(e)s coordonnatrices et d'assistant(es) de soins en gériatrie qui vont à domicile.

Le but de l'intervention est de mettre en place des stratégies d'aide ou de soins qui permettront de maintenir le patient à domicile le plus longtemps possible

L'ESA fonctionne comme un SSIAD, ses activités sont coordonnées par l'infirmier(e). Les séances sont financées intégralement par l'assurance maladie.

Sur prescription médicale du médecin traitant ou du spécialiste (gériatre, neurologue ou psychiatre) : « 15 séances de stimulation et de réhabilitation au domicile par équipe spécialisée Alzheimer (ESA) » - renouvelables une fois

## ➤ Réseaux de santé

Les réseaux de santé sont des regroupements pluridisciplinaires de professionnels de santé (médecins, infirmières) et d'autres professionnels (travailleurs sociaux, personnel administratif, psychologue, etc.).

L'objectif est de favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge (ex : coordination hôpital-domicile, ou domicile-institution).

Ces réseaux de santé sont gratuits et fonctionnent par régions ou départements. Il faut l'accord du patient et du médecin traitant pour qu'un réseau intervienne (les réseaux n'interviennent pas tous à domicile).

Quelques exemples de réseaux de santé : réseau douleur et soin palliatif (à domicile), réseau handicap rare, réseau cancérologie, réseau addiction, ...

## Organisation de l'aide à domicile

### ➤ Une EQUIPE autour de l'aidé

Créer une chaîne humaine : famille, professionnels, voisins, amis, auxiliaires de vie, bénévoles, etc.

Ce réseau d'entraide fonctionnera au mieux en organisant la coordination et en utilisant des outils de partage d'informations.

COORDINATION = complémentarité + articulation + continuité

### ➤ Agenda, informations, coordination

- Un agenda affiché au mur

Qui vient quand et qui fait quoi : donner la visibilité à tous, la reconnaissance réciproque

Permettre à votre proche de se repérer (vous pouvez afficher des photos des intervenants sur ce tableau).

- Vous pouvez imaginer un planning « malin ».

Si votre proche a besoin de visites quotidiennes, vous pouvez organiser l'agenda en faisant intervenir au moins une personne chaque jour (exemple : lundi infirmier(e), mardi kiné, mercredi aide à domicile, jeudi voisin(e), vendredi un membre de la famille, ...)

A l'inverse votre proche peut avoir besoin de souffler, si son état le permet, vous pouvez choisir un ou 2 jours de la semaine où personne n'intervient et/ou regrouper les intervenants sur les mêmes jours.

Vous pouvez repenser l'organisation en fonction des besoins de votre proche et de vos besoins d'aidant.

- Avoir un cahier de liaison :

Un cahier peut permettre à chacun de noter des informations qu'il juge pertinentes.

Il existe souvent un cahier pour les infirmières (ex : il faudra renouveler l'ordonnance), un cahier pour l'aide à domicile (le produit vaisselle est bientôt fini). Ces cahiers apportent des informations la plupart du temps techniques.

Vous pouvez imaginer un cahier où chaque personne ayant rendu visite à votre proche note ce qu'elle a fait ou comment elle a ressenti votre proche.

Ex : j'ai trouvé maman assise sur son fauteuil, souriante, nous avons parlé des nouveaux voisins.

Autre exemple : l'infirmière note que la personne se plaint d'une douleur au genou droit. Le kiné qui intervient 2h plus tard, lit cette information avant de pratiquer son soin. L'aidant qui passe à midi peut les lire à son tour et aviser.

Echangez et partagez avec les professionnels, n'ayez pas peur de poser des questions quand vous avez un doute ou que vous ne savez pas (cf. Trépied).